

Plan d'intervention en cas de pandémie



Version en date du 17 mars 2020 de 08 h 30

Table des matières

Introduction et définition des termes	3
Objectifs	3
Comité de planification en cas de pandémie ou d'épidémie / Équipe d'intervention d'urgence (EIU)	3
Équipe d'intervention d'urgence	4
Qu'est-ce qu'une pandémie ou une épidémie ?	5
Quel type de planification effectue la CSF en matière de prévention?	5
Vue d'ensemble du plan d'actions	6
Organisation et structure du plan	6
Période pré-pandémique et épidémique	7
Période pandémique et épidémique	10
Période post-pandémique ou post-épidémique	14
Rôles et responsabilités	17
Processus décisionnel relatif à la fermeture des écoles	27
Instructions sur le lavage des mains	29
Surveillance en matière de santé publique	30
Tenue de registres	31
Révision annuelle	31

Introduction et définition des termes

On appelle **pandémie** une épidémie qui survient dans une zone géographique très étendue, souvent à l'échelle mondiale, et qui touche une grande proportion de la population avec un taux de mortalité élevé. Le XX^e siècle a connu trois pandémies : la grippe espagnole (1918), la grippe asiatique (1957) et la grippe de Hong Kong (1968). La pandémie de grippe espagnole de 1918 a causé environ 40 à 50 millions de décès dans le monde.

En revanche, une **épidémie** est la fréquence élevée d'une maladie infectieuse dans une collectivité pendant une période donnée. Il peut s'agir de n'importe quelle maladie infectieuse comme la rougeole ou la coqueluche.

Pour une réponse efficace, il est essentiel de planifier des mesures d'urgence.

Objectifs

Le Conseil scolaire francophone est soucieux d'offrir un environnement sûr et sain aux membres de son personnel et à ses élèves. Pour limiter leur exposition aux virus et les protéger, il met en place une série de mesures et de procédures de travail. Il est donc important que tous les membres du personnel suivent les procédures du plan et les directives qui leur sont données pour prévenir ou réduire l'exposition aux virus, dont le COVID-19.

Comité de planification en cas de pandémie ou d'épidémie / Équipe d'intervention d'urgence (EIU)

Le plan se penche également sur deux aspects très importants : la lutte contre les infections et les mesures d'atténuation. Pendant une pandémie ou une épidémie, le rôle des membres de l'équipe est appelé à changer, c'est-à-dire qu'ils délaisseront la planification pour **prendre la responsabilité de l'intervention d'urgence** comme indiqué dans la section *Période d'épidémie / de pandémie* du présent plan d'intervention. Les membres de l'actuel comité sont :

Équipe d'intervention d'urgence

Direction générale : Michel St-Amant

Adjointe administrative : Jo-Ann Hébert-Jensen

Secrétaire-trésorière : Lucie Pineau

Directions générales adjointes : Fariba Daragahi et Caroline Picard

Direction des relations publiques : Pascale Cyr (par intérim)

Gestionnaire santé et sécurité : Karine Boily

Direction des ressources humaines : Kapka Djarova

Direction du service de la technologique : Alain Rondel

Direction du service des opérations : Claudiu Chifan

Seront informés par la Direction générale

- Conseil d'administration
- Syndicats (SEPF et SFCP)
- Regroupement des directions d'école francophones (RDF)
- Fédérations des parents francophones (FPFCB)
- Autres partenaires présents dans les écoles.

Qu'est-ce qu'une pandémie ou une épidémie ?

- On parle d'épidémie lorsqu'une maladie touche un plus grand nombre de personnes qu'à l'habitude ou qu'elle se propage dans des endroits inhabituels.
- Une pandémie est une épidémie d'envergure mondiale.
- La pandémie peut survenir lorsqu'un virus animal mute ou se modifie pour devenir un nouveau virus.
- Ce nouveau virus est transmissible de personne à personne parce que la plupart des humains ne sont que peu, voire pas immunisés contre lui.
- Tous les hivers, la grippe est une source d'épidémie. Les jeunes enfants et les aînés sont en général les plus gravement atteints.
- Lors des pandémies et des épidémies, un nombre anormalement élevé de personnes tombent malades. La maladie peut les entraîner à l'hôpital et même causer leur décès.

Quel type de planification effectue le CSF en matière de prévention?

Un grand nombre d'élèves et de membres du personnel pourraient être absents pour cause de maladie durant une pandémie ou une épidémie. Dans des cas extrêmes, et en fonction des directives du ministère de la Santé, certaines écoles pourraient être fermées et cette décision émanera des services de santé uniquement. Afin de minimiser l'impact de ces situations, le CSF travaille à l'élaboration du plan suivant, qui met l'accent sur l'élément le plus important, la prévention. Le plan porte sur ce qui suit :

- Informer les membres du personnel et les élèves quant à la fréquence et aux techniques de lavage des mains ainsi qu'aux comportements à adopter en toussant et en éternuant.
- Veiller à ce qu'il y ait suffisamment de savon dans les distributeurs dans les salles de classe munies d'un lavabo et dans toutes les salles de bain.
- Nettoyer régulièrement les écoles et les établissements du district
- Rappeler au personnel le protocole de surveillance des taux d'absentéisme inhabituels.
- Informer le Gestionnaire santé et sécurité de toute éclosion inhabituelle de maladie dans les écoles.
- Renvoyer les membres du personnel et les élèves malades, particulièrement s'ils ont de la fièvre ou la diarrhée et leur indiquer de rester à la maison
- Selon le type de pandémie (voir procédures spécifiques d'urgence), demander aux employés et au parents des élèves qui ont été retournés à la maison de contacter les autorités médicales afin d'établir les mesures à suivre quant au retour au travail et à l'école.

- Informer le Gestionnaire santé et sécurité de toute mesure spéciale de retour au travail et à l'école.

Vue d'ensemble du plan d'actions

Organisation et structure du plan

Ce plan est organisé en trois sections, qui présentent les rôles clés et les responsabilités du personnel des écoles du CSF dans chacune des trois phases de planification.

1. **Période pré-pandémique et épidémique** : Il s'agit d'une étape cruciale. La phase de pré-pandémie/épidémie doit mettre l'accent sur l'éducation, la continuité des activités et le contrôle des infections.
2. **Période pandémique et épidémique** : Le responsable provincial de la santé déterminera le moment d'activer la phase pandémique/épidémique. Nous ne pouvons anticiper ce qui se passera exactement. Il faudra adapter les plans pour qu'ils reflètent les circonstances et les situations à mesure qu'elles surviennent. Pendant cette phase, les objectifs clés seront de :
 - Minimiser le pourcentage de personnes malades dans les établissements du district scolaire
 - Minimiser les perturbations au niveau de l'enseignement et des activités.
3. **Période post-pandémique ou post-épidémique** : La période post-pandémique ou post-épidémique commencera lorsque le responsable provincial de la santé déterminera la fin de la pandémie. L'accent sera mis sur la reprise normale des services, la désactivation des activités de lutte contre la pandémie, la révision de leur impact et l'utilisation des leçons retenues en vue d'orienter les activités de planification futures.

Chaque période du plan d'intervention en cas de pandémie ou d'épidémie porte sur les cinq éléments clés suivants:

1. Planification et coordination
2. Continuité de l'enseignement aux élèves et des activités de base
3. Politiques et procédures de lutte contre les infections
4. Planification des communications
5. Information du personnel, des élèves et des familles

Période pré-pandémique et épidémique

Activités pré-pandémiques et épidémiques	Responsabilités
1. Planification et coordination	
Responsable de l'activation du plan des écoles du CSF	Direction générale et Directions générales adjointes
Mettre à jour le <i>Manuel des procédures en cas d'urgence</i> en ajoutant une section sur la pandémie ou l'épidémie en cours.	Gestionnaire santé et sécurité
S'assurer d'inclure recommandations quant aux responsabilités et aux pouvoirs : <ul style="list-style-type: none"> • des responsables provinciaux de la santé • du ministère de la Santé • du ministère de l'Éducation dans le développement et la mise en œuvre du plan d'intervention en cas de pandémie ou d'épidémie.	Direction générale et Gestionnaire santé et sécurité
Faire part au personnel cadre du plan en cas de pandémie ou d'épidémie envoyé en même temps que le <i>Manuel des procédures d'urgence</i> mis à jour.	Direction des relations publiques
Prévoir une salle d'isolement pour les membres du personnel et les élèves qui manifestent des symptômes au travail ou à l'école (voir la section <i>Isolement des élèves et des membres du personnel malades</i>).	Directions des écoles, Gestionnaire santé et sécurité
2. Continuité de l'enseignement aux élèves et activités de base	
Analyser les différentes répercussions de l'absence des élèves et des membres du personnel et des fermetures d'écoles.	Direction générale, Direction générales adjointes, Direction des ressources humaines

Développer des solutions de rechange pour assurer la continuité de l'enseignement	Direction générale, Directions générales adjointes, Direction des ressources humaines, Direction du service de la technologie
Développer des plans de formation polyvalente pour les services essentiels :	Direction générale, Direction générale adjointes, Direction des ressources humaines, Direction du service de la technologie, Secrétaire-trésorier.ère
a) Éducation	Directions générales adjointes et directions des écoles
b) Paie	Secrétaire-trésorier.ère
c) Entretien	Direction des opérations
d) Communications	Direction des relations publiques, Direction générale
e) Transport	Direction des opérations
3. Politiques et procédures de lutte contre les infections	
Continuer à appliquer les mesures et procédures de lutte contre les infections pour limiter la propagation du virus.	Gestionnaire santé et sécurité, Direction des opérations
Veiller à ce que les réserves de savon et d'essuietout soient suffisantes dans les écoles et les autres établissements.	Direction des opérations
Commander des produits nettoyants et de l'équipement d'entretien supplémentaire et veiller à ce que le personnel d'entretien reçoive une formation sur les procédures de nettoyage en cas de pandémie.	Direction des opérations

Demander aux élèves et aux membres du personnel de rester à la maison s'ils sont malades.	Directions générales adjointes, Directions des écoles
<p>Informer continuellement les élèves et les membres du personnel quant aux bonnes pratiques de lavage des mains et aux comportements à adopter en toussant et en éternuant.</p> <p>Assurer un milieu de travail sain en affichant des conseils sur les façons d'empêcher la propagation des germes.</p> <p>Informer le département de la santé et de la sécurité de toute éclosion inhabituelle de maladie dans les écoles. Envoyer la description des symptômes, le nombre d'élèves normalement présents et absents.</p>	<p>Directions des écoles, enseignants, Direction des relations publiques</p> <p>Directions des écoles, enseignants, Direction des opérations, Gestionnaire santé et Sécurité</p> <p>Directions des écoles</p>
4. Planification des communications	
<p>Établir et maintenir des liens avec le médecin-hygiéniste, les conseillers des programmes pour enfants et adolescents, le ministère de l'Éducation et les municipalités.</p> <p>Publier les renseignements pertinents sur la planification en cas de pandémie sur le site Web du CSF.</p> <p>Mettre en place une méthode de communication avec les élèves et les familles pour être en mesure de les informer immédiatement lorsqu'il est nécessaire de renvoyer un élève à la maison ou de fermer l'école ou l'établissement.</p> <p>Informer le conseil scolaire, les gestionnaires et les administrateurs de la surveillance du virus et des mesures préventives.</p>	<p>Direction générale, Direction des relations publiques, Gestionnaire santé et sécurité</p> <p>Direction des relations publiques</p> <p>Direction générale, Directions générales adjointes, Directions des écoles, Direction des relations publiques, Gestionnaire santé et sécurité</p> <p>Direction générale, Gestionnaire santé et sécurité, Direction des relations publiques</p>

<p>Informer le personnel, les élèves et leurs familles que les renseignements relatifs à la pandémie ou à l'épidémie se trouvent sur le site Web du CSF.</p> <p>Vérifier que tous les parents et tuteurs aient fourni leurs coordonnées à l'école et que celles-ci sont à jour.</p> <p>Discuter de la pandémie avec le personnel, y compris la prévention, les symptômes et les mesures d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • lors d'une rencontre exceptionnelle avec tout le personnel de l'école • pendant les réunions du comité de santé et de sécurité 	<p>Directions des écoles, secrétaires, Direction des relations publiques</p> <p>Directions des écoles</p> <p>Direction générale, Directions des écoles, Gestionnaire santé et sécurité</p>
<p>Informer et travailler en collaboration avec les partenaires : Syndicats, Regroupement des directions francophones, Fédération des parents francophones, etc.</p>	<p>Direction générale, direction des relations publiques</p>
<p>Communications avec les médias</p>	<p>Direction des relations publiques</p>

Période pandémique et épidémique

Activités pandémiques et épidémiques	Responsabilités
1. Planification et coordination	
<p>Lorsque des excursions scolaires sont prévues, déterminer comment isoler et renvoyer à la maison les enfants qui sont malades.</p>	<p>Directions des écoles (voir la section <i>Isolement des élèves et des membres du personnel malades</i>), directions générales adjointes</p>
<p>Il pourrait être nécessaire de fermer certaines écoles sur ordre de la responsable provinciale de la santé et du ministère de l'Éducation.</p>	<p>Direction générale, Directions générales adjointes, Gestionnaire santé et sécurité</p>

Il pourrait être nécessaire d'annuler les excursions scolaires et les activités parascolaires.	Direction générale, directions générales adjointes
Les autorités pourraient réquisitionner les écoles pour installer des infirmeries, des hôpitaux, des services de garde, etc.	Ministère de la Santé, Villes, Direction générale, Directions générales adjointes, Gestionnaire santé et sécurité
En fonction du nombre d'élèves ou de membres du personnel absents, il est possible que les classes doivent être combinées.	Directions des écoles, Directions générales adjointes
En cas d'absence de chauffeurs ou d'élèves, les trajets d'autobus pourraient être combinés.	Direction des opérations
2. Continuité de l'enseignement aux élèves et opérations de base	
Évaluer la capacité à poursuivre l'enseignement aux élèves : à ajuster selon les besoins.	Direction générale, Directions générales adjointes, Directions des écoles
Faciliter les méthodes de formation polyvalente pour assurer la continuité des opérations de base a) Éducation b) Paie c) Entretien d) Communications e) Ressources humaines	Directions générales adjointes Secrétaire-trésorier.ère Direction des opérations Direction des relations publiques Direction des ressources humaines
Il est possible que des écoles doivent être fermées.	Ministère de la Santé, Ministère de l'Éducation, Direction générale, Directions générales adjointes

Il est possible que les excursions scolaires doivent être annulées.	Direction générale, Directions générales adjointes, Directions des écoles
3. Politiques et procédures de lutte contre les infections	
Continuer à appliquer les mesures et procédures de lutte contre les infections pour limiter la propagation du virus.	Direction des opérations, Gestionnaire santé et sécurité
Veiller à ce que les écoles et le service des opérations disposent d'une réserve suffisante de savon et d'essuie-tout.	Direction des opérations
Demander aux élèves et aux membres du personnel de rester à la maison s'ils sont malades.	Directions des écoles, Direction générale et Directions générales adjointes
Restriction de l'accès de la communauté, des bénévoles et des visiteurs dans les écoles et établissements.	Direction générale, Directions générales adjointes, Directions des écoles
Nettoyage habituel des écoles et des surfaces de contact.	Direction des opérations
Contrôler les mesures de lutte contre les infections.	Direction des opérations, Gestionnaire santé et sécurité
Prévoir un plan d'isolement et de renvoi à la maison pour les enfants qui manifesteraient des symptômes pendant une excursion scolaire.	Directions des écoles, enseignants (voir la section <i>Isolement des élèves et des membres du personnel malades</i>)
Rappeler souvent aux enfants et aux membres du personnel les bonnes pratiques en matière de lavage des mains et les comportements à adopter en toussant et en éternuant.	Directions des écoles, enseignants, Gestionnaire santé et sécurité

Informer le département de santé et sécurité de toute éclosion inhabituelle de maladie dans les écoles.	Directions des écoles
Isolement des élèves et des membres du personnel malades jusqu'à ce qu'ils puissent être renvoyés à la maison.	Directions des écoles, personnel des écoles
4. Planification des communications	
Communications avec les médias	Direction des relations publiques
Continuer à collaborer étroitement avec le ministère de la Santé, le ministère de l'Éducation et les municipalités.	Direction générale, Gestionnaire santé et sécurité, Direction des relations publiques
Tenir à jour et évaluer le site Web du CSF en y ajoutant les renseignements sur le plan en cas de pandémie ou d'épidémie.	Direction des relations publiques
Rester en contact avec les élèves et les familles pour être en mesure de les informer immédiatement lorsqu'il est nécessaire de retourner un élève à la maison ou de fermer l'école ou l'établissement.	Directions des écoles, Direction générale, Directions générales adjointes
Continuer à informer le conseil d'administration, les gestionnaires et les directions d'école de l'évolution de la situation et des mesures préventives mises en place.	Direction générale, Direction des relations publiques, Gestionnaire santé et sécurité
Informer et travailler en collaboration avec les partenaires : Syndicats, Regroupement des directions francophones, Fédération des parents francophones, etc.	Direction générale, Direction des relations publiques
Rappeler au personnel, aux élèves, aux bénévoles et aux familles de consulter le site du CSF.	Directions des écoles
Si l'école est ouverte, donner l'information sur le site Web ou dans le bulletin de l'école.	Directions des écoles

5. Éducation du personnel, des élèves et des familles	
Si l'école est ouverte, faire plus de sensibilisation au moyen de notes d'information, de courriel, etc., informer de la présence du site Web du conseil scolaire, communiquer avec l'Association parents d'élèves et les partenaires.	Directions des écoles, Direction des relations publiques

Période post-pandémique ou post-épidémique

Activités suivant la pandémie ou l'épidémie	Responsabilités
1. Planification et coordination	
Réouverture des écoles	Ministère de la Santé, Direction générale, Directions générales adjointes, Direction des opérations
Reprise des activités	Direction générale, Directions générales adjointes, Direction des opérations
En fonction du nombre d'élèves ou de membres du personnel absents, il est possible que les classes doivent être combinées.	Directions des écoles, direction de l'instruction
Pallier le manque de chauffeurs et d'élèves en combinant les trajets.	Direction des opérations
2. Continuité de l'enseignement aux élèves et opérations de base	
Évaluer la capacité à poursuivre l'enseignement aux élèves : à ajuster selon les besoins. La réouverture des écoles pourrait prendre du temps.	Directions générales adjointes, Direction de l'instruction
Communications	Directions des relations publiques
Reprise des cours et des activités scolaires	Direction générale, Directions générales adjointes, Directions des écoles

3. Politiques et procédures de lutte contre les infections	
Maintenir les mesures et procédures de lutte contre les infections qui aident à limiter la propagation du virus.	Gestionnaire santé et sécurité, Direction des opérations
Veiller à ce que les réserves de savon et d'essuie-tout soient suffisantes dans les écoles et les autres établissements.	Direction des opérations
Demander aux élèves et aux membres du personnel de rester à la maison s'ils sont malades.	Directions des écoles, Direction des ressources humaines, Direction générale
Poursuivre le contrôle des mesures de lutte contre les infections (Ex. nettoyage)	Directions des écoles, Gestionnaire santé et sécurité, Direction des opérations
Continuer à rappeler aux enfants et aux membres du personnel les bonnes pratiques en matière de lavage des mains et les comportements à adopter en toussant et en éternuant.	Directions des écoles, enseignants
Informier le département de santé et sécurité de toute éclosion inhabituelle de maladie dans les écoles.	Directions des écoles
Isoler les élèves et les membres du personnel malades (voir la section <i>Isolement des élèves et des membres du personnel malades</i>).	Directions des écoles, personnel des écoles
4. Planification des communications	
Communication avec les médias	Direction des relations publiques
Continuer à collaborer étroitement avec ministère de la Santé, le ministère de l'Éducation et les municipalités.	Direction générale, Gestionnaire santé et sécurité, Direction des relations publiques

Informer et travailler en collaboration avec les partenaires : Syndicats, Regroupement des directions francophones, Fédération des parents francophones, etc.	Direction générale, Direction des relations publiques
Tenir à jour et évaluer le site Web du CSF en y ajoutant les renseignements sur la phase de reprise après la pandémie ou épidémie.	Direction des relations publiques
Maintenir la communication avec les élèves et les familles pour être en mesure de les informer immédiatement lorsqu'il est nécessaire de renvoyer un élève à la maison ou de fermer l'école ou l'établissement.	Directions des écoles, Directions générales adjointes, Direction des relations publiques, Gestionnaire santé et sécurité
Préparer la réponse aux incidents critiques en cas de décès parmi les élèves ou les employés.	Direction générale, directions générales adjointes, direction des ressources humaines, Gestionnaire santé et sécurité, Direction des relations publiques
5. Éducation du personnel, des élèves et des familles	
Diriger le personnel, les élèves et les familles au site Web du CSF.	Directions des écoles, direction des relations publiques
Utiliser le site Web de l'école, ou l'infolettre pour communiquer des renseignements aux élèves et aux familles.	Directions des écoles, direction des relations publiques
Tenir le personnel informé	Direction générale, Direction des ressources humaines, Direction des relations publiques

Rôles et responsabilités

Direction générale

1. Diriger l'équipe du plan d'intervention en cas de pandémie ou d'épidémie du Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique.
2. Déclencher la mise en œuvre du plan d'intervention en cas de pandémie ou d'épidémie au CSF.
3. Ordonner la fermeture d'écoles, suite à la demande du ministère de la Santé ou du ministère de l'Éducation.
4. Coordonner l'information auprès du Conseil d'administration et des partenaires.

Directions générales adjointes

1. Partager des opportunités d'enseignements en ligne avec les directions d'écoles afin d'assurer la poursuite des apprentissages des élèves.
2. Assurer le lien avec la direction du service pédagogique et la direction du service de la technologie afin de mobiliser les ressources éducatives et de les transmettre aux directions d'école.
3. Élaborer une stratégie de soutien pour les élèves à besoins particuliers.

Direction des relations publiques

1. Personne contact pour toutes les questions relatives à la pandémie ou à l'épidémie. (Demandes médias à transférer au ministère de l'Éducation et ministère de la Santé)
2. Tenir à jour et distribuer les communications électroniques en collaboration avec la Gestionnaire santé et sécurité.
3. Développer un plan en cas de pandémie ou d'épidémie à partir des informations du comité de planification et des principaux intervenants en collaboration avec le département de la santé et de la sécurité, et le tenir à jour.
4. Mises à jour de toutes les plateformes d'information.

Direction du service de la technologie

1. Déployer la technologie nécessaire afin d'assurer la poursuite des opérations auprès des employés et des élèves (ordinateurs, plateformes de diffusion, etc.).
2. Collaborer avec les directions générales adjointes et la direction des services pédagogiques afin de mobiliser les ressources éducatives en ligne.

Directions d'école

1. Informer les membres du personnel et les élèves quant aux bonnes pratiques de lavage des mains. Des affiches sur le lavage des mains sont mises à disposition des écoles pour affichage.
2. Informer les membres du personnel et les élèves quant aux bons comportements à adopter en toussant et en éternuant.
3. Aviser les membres du personnel et les élèves de ne pas se présenter au travail ou à l'école s'ils sont malades (particulièrement s'ils présentent les symptômes tels que : fièvre, vomissement ou diarrhée).
4. Isoler les élèves qui tombent malades à l'école jusqu'à ce qu'ils puissent retourner à la maison.
5. Renvoyer les employés malades à la maison.
6. Discuter du plan d'intervention en cas de pandémie ou d'épidémie avec les directions générales adjointes.
7. Tenir au courant l'Association parents d'élèves (APE) et les parents des plans en cas de pandémie ou d'épidémie de maladies transmissibles, et notamment des communications affichées sur le site Web et des mesures individuelles de préparation.
8. Informer le département de santé et sécurité de toute éclosion inhabituelle de maladie dans les écoles.
9. Surveiller les routines de nettoyage et de lutte contre les infections établies dans les écoles et les autres établissements du district scolaire. En cas de préoccupation, communiquer avec la direction des opérations.
10. Vérifier que tous les parents et tuteurs aient fourni leurs coordonnées en cas d'urgence à l'école et que celles-ci sont à jour.

Gestionnaire Santé et sécurité

1. Développer un plan en cas de pandémie ou d'épidémie à partir des informations du comité de planification et des principaux intervenants en collaboration avec la Direction des relations publiques, et le tenir à jour.
2. Fournir au conseil scolaire les renseignements essentiels sur le plan d'intervention en cas de pandémie ou d'épidémie.
3. Appuyer et sensibiliser l'ensemble des établissements du district scolaire et leur apporter son expertise en mettant sur pied des initiatives et des activités de prévention des maladies transmissibles.
4. Assurer la liaison avec les autres conseils scolaires, les autorités de santé publique, ainsi que les fonctionnaires ministériels et municipaux.
5. Développer, mettre en œuvre et contrôler le plan de lutte contre les infections en collaboration avec les directions d'école et les directions générales adjointes.
6. Formuler des conseils et présenter des rapports au comité de la santé et de la sécurité du district au sujet des plans et de la préparation.
7. Fournir les renseignements à publier sur le site Web du CSF à la Direction des relations publiques.

Direction des opérations

1. Veiller à ce que le personnel d'entretien reçoive une formation sur l'utilisation de produits chimiques de nettoyage si des méthodes de désinfection particulière doivent être employées pendant les trois phases de pandémie ou d'épidémie.
2. Veiller à ce que le personnel d'entretien obtienne de l'équipement individuel de protection et de la formation sur l'utilisation et l'entretien de l'équipement et des produits de nettoyage pendant les trois phases du plan.
3. Veiller à ce que les réserves de savon et d'essuie-tout soient suffisantes pour répondre à la fréquence accrue du lavage des mains pendant les trois phases de pandémie ou d'épidémie.
4. Vérifier les programmes de lutte contre les infections de concert avec le département de la santé et de la sécurité.
5. Poursuivre les principales fonctions du parc immobilier.
6. Mettre en œuvre un plan de transport pour les élèves des secteurs ruraux et les élèves ayant des besoins particuliers.

Secrétaire-trésorier.ère

1. Développer et mettre en place les fonctions financières essentielles.
2. Assurer la liaison avec toutes les autres fonctions opérationnelles (finance, opérations, transport et paye).

Direction des ressources humaines

1. Aider les différents services à développer et à mettre en œuvre des stratégies de formation polyvalente.
2. Développer et mettre en œuvre des procédures de travail extraordinaires à activer en cas de pandémie ou d'épidémie.

Partenaires

(Syndicat des employés de soutien, Syndicat des enseignants, Regroupement des directions d'école, Fédération des parents francophone et autres.)

1. Tenir informés les membres et les inviter à suivre les directives données par le Conseil scolaire francophone.
2. Partager toutes les informations (lettres) provenant du CSF.

Personnel

Les membres du personnel se doivent de suivre les stratégies de réduction des maladies transmissibles en restant à la maison s'ils se sentent trop malades pour participer pleinement aux activités scolaires normales, en adoptant une bonne hygiène des mains, notamment en se les lavant régulièrement avec de l'eau et du savon et en toussant ou en éternuant dans le coude ou dans un mouchoir.

Le personnel des écoles doit aviser la direction, qui à son tour en informera le département de la santé et de la sécurité de toute éclosion inhabituelle de maladie dans les écoles.

Les élèves qui présentent des signes ou des symptômes comme la fièvre, les vomissements ou la diarrhée seront envoyés à l'infirmierie ou pourraient être renvoyés à la maison.

Processus décisionnel relatif à la fermeture des écoles

1. La responsable provinciale de la santé décrètera l'activation des plans de lutte contre les pandémies à l'échelle de la province. Il faut se référer aux Autorités de la santé publique à travers la province qui demanderont au CSF de fermer certains établissements au besoin. Si, pour limiter la propagation de l'infection, l'activation des plans devait comprendre la fermeture de certaines écoles, les responsables provinciaux de la santé publique en informeront la Direction générale du CSF.

OU

2. Le ministère de l'Éducation peut ordonner la fermeture des écoles pour limiter la propagation de la maladie dans la population, ou pour toute autre raison de santé publique.

EXEMPLE : Un élève ou un membre du personnel reçoit un diagnostic du virus pandémique.

***BCCDC: British Columbia Center for Disease Control**

1. Le BCCDC avise : → le médecin-hygiéniste de la région concernée
2. Le médecin-hygiéniste avise : → la Direction Générale
3. La Direction Générale avise : → le ministère de l'Éducation

La Direction générale, de concert avec le médecin-hygiéniste, le ministère de l'Éducation et le directeur de l'école décideront de la démarche à suivre et détermineront s'il est nécessaire de fermer l'école.

Éducation et formation

À la demande des autorités de santé publique, la Gestionnaire santé et sécurité, par l'intermédiaire de la direction de l'école, communiquera les renseignements suivants au personnel :

- le risque relatif à l'agent pathogène dans les écoles et la collectivité ;
- les procédures à suivre pour diminuer les risques de contracter l'agent pathogène en question ;
- l'importance pour les personnes pour qui le risque de complications est élevé de se doter d'un plan de prévention et d'intervention dans le cas où les symptômes de l'agent pathogène se manifestaient ;
- comment faire rapport d'une éclosion inhabituelle de maladie dans une école ;
- comment obtenir davantage de renseignements auprès des autorités de santé publique sur l'agent pathogène dans la collectivité.

Isolement des élèves et des membres du personnel malades

1. Les élèves et les membres du personnel malades devraient toujours rester à la maison. Si les symptômes comme la fièvre, des vomissements ou la diarrhée se font ressentir à l'arrivée à l'école ou pendant la journée, la personne atteinte doit être séparée des autres élèves et membres du personnel et retournés à la maison.
2. Les écoles doivent régulièrement mettre à jour les coordonnées des parents pour pouvoir facilement les contacter s'ils doivent venir chercher un enfant malade.
3. Les membres du personnel doivent être invités à indiquer à leur directeur d'école ou à leur supérieur et au préposé aux premiers soins le nom d'une personne à contacter en cas d'urgence.
4. Il est nécessaire de prévoir un endroit où isoler les personnes malades. Dans la plupart des établissements, l'infirmerie peut être utilisée à cet effet, mais il est important de prévoir un autre local dans l'éventualité où il y aurait plusieurs élèves malades en même temps. Il ne peut s'agir d'un local utilisé autrement au quotidien comme la cafétéria en dehors des heures de repas ni d'un local où

d'autres personnes passent régulièrement. Il n'est pas nécessaire que le local dispose d'une alimentation d'air distincte. Les personnes malades doivent être amenées dans un endroit bien ventilé et se tenir à deux mètres au moins des autres.

5. Quelques membres du personnel seront désignés pour superviser les personnes malades jusqu'à ce qu'elles puissent être renvoyées chez elles. Les surveillants ne doivent pas être prédisposés à un risque accru de complications du virus (*par exemple, les femmes enceintes ou les personnes avec une maladie chronique*) et doivent connaître les recommandations en matière de lutte contre les infections pour prévenir la propagation du virus.
6. Le personnel qui s'occupera du local doit se tenir à une distance sûre des personnes malades autant que possible et bien se laver les mains après chaque contact. Le local sera doté d'un lavabo et équipé des produits nécessaires pour se laver les mains.

Instructions sur le lavage des mains

Le lavage des mains avec de l'eau et du savon est préférable à toute autre méthode de désinfection des mains. **Pour se laver les mains adéquatement, il faut suivre les étapes suivantes lorsqu'un séchoir à mains est disponible :**

1. Enlever bijoux et montre des doigts et des poignets.
2. Se mouiller les mains sous l'eau courante.
3. Appliquer du savon et frotter vigoureusement les mains pendant dix secondes pour produire de la mousse.
4. Nettoyer soigneusement toutes les surfaces sans oublier les poignets, les paumes, le dos de la main, entre les doigts et le pouce et sous les ongles pendant 20 à 30 secondes.
5. Rincer les mains une par une en pointant les doigts vers le bas.
6. Fermer le robinet du coude si l'eau ne s'arrête pas automatiquement.
7. Placer les mains sous le séchoir à mains et les frotter ensemble jusqu'à ce qu'elles soient sèches. S'il faut activer le séchoir à mains à l'aide d'un bouton, il faut se servir du coude pour ne pas utiliser les mains.

OU

8. Se sécher les mains avec une serviette jetable.

9. Fermer le robinet avec la même serviette utilisée pour se sécher les mains. Ne pas fermer le robinet à mains nues, car cela aurait pour effet de les contaminer de nouveau.
10. Jeter la serviette dans la poubelle la plus proche.

EN DERNIER RECOURS, c'est-à-dire dans l'éventualité où il n'y aurait pas d'eau courante et de savon et que les mains ne sont pas visiblement souillées, il est possible d'utiliser un désinfectant à base d'alcool (≥ 60 % d'éthanol). Pour se désinfecter adéquatement les mains avec un produit pour les mains sans eau, il faut suivre les étapes suivantes :

* Les élèves ne devraient jamais se servir de désinfectant pour les mains sans supervision du personnel de l'école. *

1. Enlever bijoux et montre des doigts et des poignets.
2. Appliquer un désinfectant à base d'alcool sur les mains.
3. Frotter soigneusement toutes les surfaces sans oublier les poignets, les paumes, le dos de la main et entre les doigts.
4. Ne pas se toucher les yeux, le nez ou la bouche avant que le produit ne soit complètement évaporé.

Surveillance en matière de santé publique

Les écoles et les établissements du district sont tenus d'alerter Service de la santé et de la sécurité lors d'une éclosion inhabituelle de maladie en indiquant les symptômes lorsqu'ils sont connus. Pour ce faire, ils doivent envoyer un courriel aux directions générales adjointes. Le département de la santé et de la sécurité transmettra cette information au ministère de la Santé s'il y a lieu.

Dans le but de limiter la propagation de l'infection, il est nécessaire de signaler au Service de la santé et de la sécurité les éclosions inhabituelles de maladies. Le gestionnaire du service des opérations coordonnera le nettoyage des classes touchées selon les méthodes préconisées. Le service des opérations veillera à ce que le personnel dispose des produits adéquats en quantité suffisante et soit au courant des instructions pour nettoyer en profondeur les surfaces de contact fréquent.

Tenue de registres

Le Service des ressources humaines en collaboration avec le département de la de santé et de la sécurité tiendront un registre des renseignements que lui fourniront les établissements du district scolaire pendant la pandémie ou l'épidémie.

Révision annuelle

Tous les ans, on procédera à la révision du plan d'intervention en cas de pandémie ou d'épidémie pour le mettre à jour s'il y a lieu ou pour y ajouter des renseignements au fur et à mesure de leur disponibilité.